


**Fédération
Nationale
Transports
et logistique**

SANTÉ AU TRAVAIL : CE QUI CHANGE AU 15 JUIN 2026 !

**VISITES DE PRÉREPRISE ET DE REPRISE :
CONNAISSEZ VOS DROITS !**

De nouvelles règles s'appliquent depuis le
15 juin 2026 aux visites de préreprise et
de reprise après un arrêt de travail.



VISITE DE PRÉREPRISE

L'employeur est désormais informé
de son organisation, même sans
recommandation du médecin du travail.



**MAIS le salarié conserve le droit
de s'y opposer !**



VISITE DE REPRISE

Elle peut ne plus être obligatoire si :

- ✓ une préreprise a eu lieu dans les 30 jours précédents ;
- ✓ le médecin du travail estime qu'aucun aménagement n'est nécessaire ;
- ✓ ni le salarié, ni l'employeur, ni le médecin du travail ne demandent la visite.



L'ENGAGEMENT FO

FO défend la santé et les droits des salariés.
Nous serons vigilants à l'application de ces nouvelles règles
pour que la santé ne soit jamais sacrifiée à la productivité.

**UNE QUESTION SUR VOS DROITS,
VOTRE ARRÊT OU VOTRE REPRISE ?**

CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS FO !



POINT ESSENTIEL :
**LE SALARIÉ CONSERVE
LE DROIT DE DEMANDER
UNE VISITE DE REPRISE
À TOUT MOMENT !**

Personne ne peut vous retirer ce droit.

Pourquoi demander une visite de reprise ?

- Échanger avec le médecin du travail
- Évaluer vos conditions de reprise
- Obtenir des aménagements si nécessaire
- Sécuriser votre retour au travail



FO, LA FORCE DE TOUS LES SALARIÉS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE !



www.fo-transports.com



Fédération des transports et de la Logistique FO-UNCP
40 Rue du Professeur Gosset
75018 Paris



01 49 71 27 70